

<http://ecoleetsociete.se-unsa.org/Controle-continu-au-baccalaureat-non-aux-solutions-simplistes>



École & société

Contrôle continu au baccalauréat : non aux solutions simplistes

- Changer l'École -

Date de mise en ligne : lundi 10 juin 2013

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le baccalauréat est un examen inadapté. Conçu à l'époque où une petite minorité accédait à ce niveau, il ne répond plus aux besoins et peut même être considéré comme un obstacle à une plus grande réussite des jeunes Français dans l'enseignement supérieur. Il doit être réformé.

Mais nous devons nous méfier des propositions simplistes, motivées par les soucis d'économie - pas forcément illégitimes - et par une volonté de simplifier la gestion des flux. Le recours au contrôle continu en lieu et place des épreuves terminales ou des épreuves en cours de formation est l'exemple même de la fausse bonne idée, pour peu qu'on se soucie de la qualité des acquis des élèves et de la réduction des inégalités sociales de réussite scolaire.

Cette proposition fait l'impasse sur tous les défauts de l'évaluation traditionnelle : biais de notation, utilisation de l'évaluation à des fins de régulation des comportements, confusion entre évaluation formative et évaluation certificative, constante macabre en lien avec la fonction de classement de la notation sur 20,... De plus, elle ne remet pas en cause les objectifs de la formation au lycée et s'accommode aussi bien de l'encyclopédisme et de la focalisation sur la restitution de connaissances que les épreuves terminales. Elle rend même possible, en réduisant le coût du bac, le maintien d'un *statu quo* préjudiciable aux élèves alors que les difficultés d'organisation des épreuves terminales commençaient à l'ébranler.

Pour le SE-Unsa, le bac doit être allégé : seules les disciplines caractéristiques de chaque parcours doivent être évaluées par une épreuve terminale à caractère national.

Le bac doit valider les compétences linguistiques, technologiques, artistiques et professionnelles. Il doit aussi valider les compétences d'apprentissage des élèves : compétences méthodologiques, capacités d'auto-évaluation, capacités à réaliser des projets individuels et collectifs.

Ces compétences ne peuvent pas être évaluées par une épreuve nationale terminale et elles ne sont pas plus évaluées par le contrôle continu tel qu'il est pratiqué actuellement. Seule une évaluation certificative en cours de formation - aux modalités revues pour en réduire la complexité de mise en oeuvre - associée à une réorientation du programme de formation permettra aux lycéens d'acquérir les compétences dont ils auront besoin pour réussir leur parcours de formation dans l'enseignement supérieur et dans leur vie personnelle.